

comme quand il le portait. M. Prieur accépta cet offre dignement, et se rendit à Londres...

Etats-Unis.

La seule nouvelle que nous ayons aujourd'hui de Washington est celle du suicide de M. McConnell, représentant de l'Alabama au congrès.

Le télégraphe électrique. — Le 9 septembre d'une heure, a eu lieu la première communication électro-télégraphique entre les côtes de l'Océan et les bords du lac Erie, entre New-York et Buffalo par Troy, Albany, Utica, Syracuse, Auburn et Rochester.

D'un autre côté, les journaux Anglais racontent le premier essai de télégraphie sous-marin qui a eu lieu dans la rade de Portsmouth: cette expérience a parfaitement réussi.

Ainsi par mer comme sur terre le télégraphe marche à pas de géant. Dans cent ans peut-être nos descendants trouveront-ils tout naturel et tout simple de correspondre de Londres à Calcutta entre le déjeuner et le souper.

INCENDIE D'UN STEAMER DANS LA RADE DE NEW-YORK. — Ces jours passés, la chaudière du steamer Excelsior éclata en laissant le port par Poughkeepsic; le vaisseau fut en un instant la proie des flammes.

Au moment du désastre il y avait à bord environ 70 personnes. On n'a pu s'assurer encore si toutes ont été sauvées. Jusqu'à présent on ne connaît que quatre blessés transportés à l'hôpital et dont l'un a succombé postérieurement.

SUICIDE D'UNE JEUNE FILLE. — Il y a quelque temps un jeune homme vint d'Amérique à Cincinnati avec une jeune fille d'une rare beauté. C'était une jeune personne qui avait été élevée après l'avis de sa mère.

NOUVELLES ETRANGERES.

ITALIE. — Le 27 juillet au matin, le Pape Pie IX s'est rendu de ses appartements à la salle du Consistoire, au Quirinal. Suivant ce qui se pratique pour le premier consistoire qui a lieu après la cérémonie du couronnement, Sa Sainteté portait la chape de satin rouge et la mitre de drap d'or.

A peine entré dans la salle, le Saint-Père est monté sur son trône, et dans une éloquentة allocution latine, il a exprimé au Sacré-Collège de la manière la plus noble ses sentiments de reconnaissance.

"Vénérables frères, a-t-il dit, en portant aujourd'hui nos regards sur votre auguste assemblée, et au moment de vous adresser la parole pour la première fois dans cette enceinte, nous sentons renaître dans notre âme le sentiment du trouble dont vous nous avez vu si profondément agité le jour où vos bienveillants suffrages nous ont élevé à la place du Pape Grégoire XVI, de glorieuse mémoire. Nous sommes de nouveau frappé de cette pensée que tant de cardinaux si recommandables parmi nous et de dehors par la supériorité de leur esprit et de leur sagesse, par l'expérience des affaires et par toutes sortes de vertus, pouvaient adoucir la perte du Pontife défunt et mériter l'honneur de lui succéder: et cependant, sans tenir compte d'aucune considération de la sagesse humaine, n'ayant en vue, dans l'ardeur et la pureté de votre zèle, que le veuvage et le deuil de l'Eglise catholique, vous avez appliqué tous vos efforts à la consoler et à la secourir, de telle sorte que, par l'impulsion secrète de la divine Providence et par le merveilleux accord de vos volontés, à peine après deux jours de conclave, vous nous avez élu pour Souverain-Pontife, malgré notre indignité, surtout dans ces temps si malheureux pour l'Eglise et pour l'Etat.

Mais nous savons que Dieu manifeste de temps en temps sa puissance dans les choses les plus faibles de ce monde, afin que les hommes ne pouvant rien s'attribuer à eux-mêmes, ne rapportent l'honneur et la gloire qu'à CELUI-LA seul à qui ils sont dus; et, plein de vénération pour ses desseins impénétrables sur nous, nous nous sommes reposés sur l'appui de sa protection céleste. Mais, tandis que nous rendons et remercions toujours grâces, d'abord, et comme il est juste, au Dieu tout-puissant qui nous a élevés, quoiqu'indigne, au faite d'une si grande dignité, nous vous témoignons aussi notre gratitude à vous qui, interprètes et ministres de la volonté divine, avez porté un jugement si honorable, bien qu'immodéré, de notre humilité. Ainsi nous aurons nous-mêmes rien de plus à cœur que de vous montrer d'une manière effective l'objet de votre particulière et de notre bienveillance à votre égard, ne laissant échapper aucune occasion de maintenir et de protéger les droits et la dignité de votre ordre, et de vous être agréable au point qu'il sera en nous.

Pour ce qui vous concerne, nous attendons avec confiance de votre affection que vous assisterez assidûment notre faiblesse de vos con-

seils, de votre zèle, afin qu'aucune affaire sacrée ou profane ne souffre aucun déshonneur par suite de notre élévation. Nous devons travailler dans une intime union à procurer le bien et la gloire de l'Eglise, notre commune mère; à maintenir, d'un courage ferme et persévérant, la dignité du Siège apostolique; et enfin à assurer de tous nos soins, la tranquillité et la concorde parmi le troupeau chrétien, afin qu'avec la bénédiction de Dieu il s'accroisse et croisse de jour en jour en mérite et en nombre.

Continuez donc, comme vous avez commencé, à bien mériter de nous, et demandons ensemble à Dieu, par des prières continuelles, que, choisis par lui, nous marchions sur ses traces, et qu'après avoir imploré le secours de la bienheureuse Vierge Marie, avec l'aide des saints apôtres Pierre et Paul, nous obtenions, par les plus fervents efforts, de Jésus, suprême auteur de la religion et de notre apostolat, qu'il jette un regard favorable sur nous de la montagne sainte de Sion, et qu'il ait pour agréable la joie que nous mettrons tous à travailler pour sa gloire, et qu'il rende enfin salutaires et heureux tous nos actes et tous nos efforts pour l'Eglise universelle confiée à nos soins et pour les peuples soumis à notre puissance.

A ces sentiments de bienveillance toute particulière exprimés par le Pape, le cardinal Macchi, sous-doyen du sacré-collège, a répondu en son nom et au nom de ses éminences collègues.

Sa Sainteté a fait enfin, suivant l'usage, la profession de foi et prêté serment aux constitutions apostoliques.

IRLANDE.

—La séance que l'association du rappel a tenue lundi à Dublin a été encore très-animée. M. O'Connell père, qui était présent, a appuyé une motion tendant à faire répudier entièrement par les repealers le journal la Nation. Il a aussi parlé avec force en faveur du cabinet whig. Relativement à la dissidence de la Jeune Irlande, il paraît avoir jugé un rapprochement impossible. Suivant des correspondances particulières, cette rupture est un coup terrible porté à son autorité.

Désormais, il sera difficile au grand agitateur d'émouvoir, par ses pacifiques exhortations, ce malheureux peuple qui souffre depuis tant d'années; c'est au parti de la Jeune-Irlande, parti ardent, qu'il demandera assistance. Aussi déjà se réunit-il autour de lui, et de puissants exemples ne lui manqueront pas pour l'exciter dans ce mouvement. Les membres du barreau de Dublin viennent de se prononcer en faveur de ce parti; d'autres adhésions, non moins significatives, lui seront adressées.

L'agitation irlandaise prendra donc un autre caractère. Mais, si l'on peut s'applaudir de la voir se raviver, il sera permis sans doute d'avoir quelques appréhensions sur l'issue de la lutte. "La cause de l'Irlande, écrit un radical, ne triomphera que par les armes." On se fie, pour cela, sur le concours de la démocratie française. Nous doutons que M. Smith O'Brien et ses amis partagent cette confiance. La démocratie que l'on met en avant n'a aucune des sympathies sympathiques qui font de la nation irlandaise un corps si homogène, et cette dernière ne voudrait pas devoir son émancipation politique au sacrifice de sa foi et de sa liberté religieuse. Aussi croyons-nous que, si ardent qu'elle puisse devenir, l'agitation irlandaise aura besoin d'être contenue pour triompher, sans que la victoire soit payée d'un long deuil.

ANGLETERRE.

A Londres, on s'occupe vivement de modifier cette législation barbare qui soumet à la peine du fouet les soldats de l'armée anglaise. Vaincu par les démonstrations de l'opinion publique, le gouvernement se propose de la réduire considérablement et bientôt de l'abolir. Lord John Russell va présenter à la chambre des communes un bill, d'après lequel le maximum des coups de fouet auxquels les soldats pourront être condamnés n'excèdera pas cinquante. Aujourd'hui encore, il va jusqu'à 200 et plus. Dans quelque temps, cette peine sera remplacée par l'emprisonnement; des prisons particulières seraient attachées à chaque caserne.

En attendant, le jury vient de rendre son verdict au sujet de la mort du hussard John White, qui a succombé le 11 juillet aux suites d'une cruelle flagellation reçue le 15 juin d'après le jugement d'un conseil de guerre. Il a exprimé le dégoût qu'il éprouvait en voyant parmi les statuts du royaume "une loi qui permet d'appliquer aux soldats anglais la peine révoltante du fouet; il a prié tous les habitants du royaume de s'unir cordialement pour réclamer de la législature l'abolition des lois autorisant cette peine dégradante, qui doit être regardée comme une honte pour l'humanité et une tache au nom de l'Angleterre."

—Le 29 juillet, à dix heures deux minutes du soir, on a ressenti à Francfort un tremblement de terre onduleux qui a duré plusieurs secondes, et dont les secousses ont été tellement sensibles, que beaucoup de personnes ont failli tomber. Des portes se sont ouvertes subitement et des enfants ont été réveillés de leur sommeil. Il y a eu trois secousses qui ont été suivies d'une quatrième plus faible. On prétend que la direction du tremblement de terre était de l'ouest à l'est; d'autres disent qu'elle était du nord au sud.

—On écrit de Prague, en Bohême: "Un crime affreux a épouvanté les habitants du village de Bleschicht, situé dans le cercle de Bernau. Des enfants jouaient devant la porte d'une maison; l'un d'eux, garçon de neuf ans a adressé des injures à son grand-père, âgé de soixante-trois ans, qui venait à passer. Cette insolence mit le vieillard dans une telle colère, qu'il saisit le malheureux enfant par les jambes et lui frappa sa tête contre le seuil de la porte, et avec une telle violence, que l'enfant eut le

crâne brisé et expira bientôt au milieu d'horribles souffrances, dans les bras de sa malheureuse mère, que le bruit de la querelle avait attirée, mais pas assez à temps pour prévenir cet acte barbare."

Naissances.

A Montréal, le 7 du courant, la dame de M. G. Pominville, a mis au monde un fils. A Québec, la semaine dernière, la dame de M. Michel Trudel, orfèvre, a mis au monde une fille.

Alariage.

A Québec, le 14 du courant, à la chapelle St. Louis par le révd. messire Lemoine, curé de Beauport, Robert Lemoine, âgé, avocat de Montréal, à Dlle Emma, seconde fille d'Antoine N. Juchereau Duchesneau, etc. — Et Alexandre Lemoine, écrivain, de Québec, à Dlle. Henriette seconde fille de l'honorable Louis Massue. A St. James Church, Piccadilly, le 12 par le révd. C. J. Daniel, Phou G. A. Hagerman, l'un des juges B. R. du Haut-Canada, à Caroline, Se fille de feu W. D. Tysan, etc., de Foly House, Kent et Foulden-hall, Norfolk.

Dece.

A St. Antoine, rivière Chamblay, le 11 du courant, Marie-Amélie, enfant de M. le Dr. Lusignay, de St. Ours, âgée de 4 ans, 8 mois et 5 jours.

No pleure pas, ma mère, Je vais dans l'hémisphère, M'en voler dans les cieux, Embauser victorieux Que la vierge divine Rappela de ces lieux.

Pour calmer ta douleur, Je te laisse ma sœur Qui te rappellera Victorieux, Amélie, Deux bonheurs de ta vie Dont le ciel s'empara.

D'ici, ma bonne mère, Nous te verrons toujours, Car le ciel et la terre Sont unis par l'amour: La vierge qui nous aime Te mande par nous deux; "Mère, cesse ta peine, "Je les ai dans les cieux.

Par J. D. Bernard.

Poëles, &c., de la Manufacture de Québec.

La vente régulière annuelle des objets ci-haut mentionnés, aura lieu aux magasins du sousigné, MERCREDI prochain, le 16 SEPTEMBRE, auquel temps il sera offert en vente 565 POELES DOUBLES et SIMPLES, savoir: 100 Poëles Doubles 36 pouces, vieux modèle T, fourneau de 16 1/2 sur 29 p. Patent C. fourneau de 23 sur 34 p. 50 do 36 do Patent CT, fourneau de 23 sur 34 p. 50 do 36 do Patent B, fourneau de 16 1/2 sur 29 p. vieux modèle A. fourneau de 14 1/2 sur 23 p. 100 do 30 do Patent C. fourneau de 19 1/2 sur 28 p. 70 Poëles Simples 36 pouces T 20 do 30 do A 25 do 24 do

800 boîtes Tôle 10 quarts Zinc, manufacturé en Belgique 3 do Clous à Zinc 2 caisses Ardoises grandes assorties 2 quarts Crayons à Ardoises — Conditions Libérales — La Vente à UNE heure précisée, P. M. 15 sept. J. D. BERNARD.

VENTE CONSIDERABLE DE POISSON, HUILE, &c.

JEUDI prochain, le 17 du courant, sera vendue, sans récurse, sur le quai (vis-à-vis les bengards de A-Shaw, etc.) pour le compte de Capt. A. PAIR-CHAUD, la cargaison de la goëlette "Elizabeth", capt. A. Blais venant directement des îles de la Magdeleine, la cargaison consiste en: 500 quintaux grande Morue sèche 200 do petite do 100 caisses Harengs fumés 30 quarts de n. 2 30 do Maquereaux 88 demi quarts de 25 quarts Huile de Morue. La Vente commencera à DIX heures A. M. 15 sept. J. D. BERNARD.

VENTE DE SIX PIANOS DE MANUFACTURE ANGLAISE.

PAR Encan seront vendus aux Magasins du sousigné, VENDREDI prochain, le 18 du courant, sans réserve: [M] § 205 à 208 — Quatre grands Pianos carrés de chez action métallique spring flat jusqu'au G in treble — du coût de 50 souverains. 209 — Un très joli PIANO de Cottage, en bois de zébre — du coût de 50 souverains. 210 — Un élégant PIANO Picolo, en bois de rose, du coût de 60 souverains. Les audits viennent d'être débarqués et pourront être vus aux magasins du sousigné, Jeudi, le 17 et le jour de la vente. La Vente à ONZE heures. J. D. BERNARD.

PELLETIERES

ET MARCHANDISES MANUFACTURÉES. Le sousigné prend la liberté d'informer les commerçants que SAMEDI prochain, le 19 courant, il vendra par encan public, le contenu de Vingt Huit paquets de PELLETIERES, FOURNURES et PELLETIERES MANUFACTURÉES, qui viennent d'arriver par "Suannah" de Londres, et par "Ann" de Hambourg, via Liverpool. — Ces marchandises sont beaucoup supérieures à tout ce qui est offert généralement à l'encan; elles ont été choisies sur les marchés Européens avec grand soin, et en référence particulière aux exigences du marché, et d'après le jugement et l'expérience bien connus des propriétaires, le sousigné appelle, avec confiance, l'attention spéciale de ses amis, des commerçants, dans cette ligne, sur cette vente. Conditions libérales. La Vente à UNE heure précisée. 15 sept. J. D. BERNARD.

VENTE ETENDUE DE MARCHANDISES D'AUTOMNE.

LUNDI, le 22, et MARDI, le 29 courant aux magasins de MM. ROBERTSON, MASSON & Co., sera offert par encan public, le contenu de 150 paquets de MARCHANDISES SECHES, adaptées à la saison présente et prochaine, consistant en: Beaux Draps et Caïmiras, Draps de Pile, Couvertures, Flanelle, Flushing, Serges Blanches et Rouges, Baises imitation de Drap canadien, Mérinos, Bombazettes, Camelot, Tartan, Serges Bigarrées, Indiennes, Shirtsings gris, Coton rayé, Toile, Irlandaise, Toile écru, Coutil de coton et de toile, Molestin Bourgeois et Futaines, Bas et demi-bas de coton, Châles de coton et de soie et Mouschoirs, fil, Robines de Coton, Padoux et une variété d'autres articles. — Aussi, 17 paquets de marchandises, endommagées dans le voyage de l'importation. La vente chaque jour à UNE heure. J. D. BERNARD, Encanteur. 15 sept.

PLACE DANS UN BANC.

A louer une place dans un banc de la Nef de l'église paroissiale de cette ville, No. 133 s'adresser au Bureau de la Revue Canadienne. Montréal 15 septembre 1846.

AVIS.

NOUS Soussignés donnons par les présentes un avis, que nous ferons applications à la législature, à la prochaine session, pour obtenir une chartre afin de construire un pont sur le St. Laurent à partir de la rive sud du fleuve jusqu'à la pointe de l'île St. Paul et de cette île à la rive nord du fleuve, avec le droit de passage sur l'île St. Paul et de la rive nord à un endroit convenable pour faire un terminus sur le canal. H. STEPHENS ANDREW SHAW HUGH ALLAN JAMES GILMOUR JASON C. PIERCE WM. EMONSTONE D. DAVIDSON MOSES HAYS WILLIAM DOW JOSEPH MASSON JOHN LEEMING ROBERT MACKAY WM. LUNN O. BERTHLETT J. R. SMITH H. JUDAH J. FROTHINGHAM A. LAROCQUE JNO. YOONG B. HART JONH E. MILLS JOSEPH BOURRET L. H. HOLTON A. M. DELISLE D. L. MACDOUGALL W. ERMATINGER BENJ. LYMAN W. C. MEREDITH R. CORSE JOHN J. DAY DAVID TORRANCE GEO. ELDER, JUN. Montréal, 15 Sept. 1846.

AVIS.

LE RICHELIEU laissera de nouveau le port de CHAMBLAY, pour Montréal, tous les LUNDI et JEUDI matin à 4 heures au lieu de 8 heures, et passera en conséquence 2 heures plus tôt à chaque place intermédiaire. F. BINCENNES. 15 sept. 1846.

SALLE DES ODD-FELLOWS. MR. PHILIPPO, LE MAGICIEN FRANCAIS.

AYANT terminé sa tournée dans le Haut-Canada, A informe respectueusement, les Messieurs et Dames de Montréal, qu'il a l'intention de donner quelques uns de ses AMUSANTES SOIREE'S avant son départ pour le sud à commencer MARDI 15 Septembre, et postérieurement faisant SAMEDI 19. On commencera à 8 heures précises; admission, 2s 6d. On peut se procurer des Billets, à la Salle et aux principaux hôtels. 15 sept.

En vente à la Librairie Canadienne D'E. R. FABRE & Co.

COMPLEMENT du Dictionnaire de l'Académie Française, publié sous la direction d'un Membre de l'Académie Française, et avec une préface par M. LOUIS BARRE. Paris 1845 1 gros vol. inst.

DICTIONNAIRE usuel de tous les verbes français tant réguliers qu'irréguliers entièrement conjugués, contenant par ordre alphabétique, les 7000 verbes de la langue française avec leur conjugaison complète, par MM. BESCHERELL frères. Paris 1844 2 vols. 8o

DICTIONNAIRE des dates, des faits, des lieux et des hommes historiques, ou les tables de l'histoire, repertoire alphabétique de chronologie universelle, publié par une société de savants et de gens de lettres, sous la direction de M. A. L. d'Harmonville. Paris 1843, 2 vols. 4o.

CANON LA ROCHELLE

A la demande d'un grand nombre de personnes, M. La Rochelle s'est décidé à exhiber la pièce de mécanique dont il est l'inventeur et qui a été un sujet d'admiration pour tous ceux qui l'ont examinée. Ce canon se charge et tire deux coups par minute, au moyen d'un mécanisme. L'exhibition commencera SAMEDI MATIN dans l'un des Magasins de JOSEPH BOULANGER, écuier, rue Notre-Dame, maison voisine de l'hôtel D'ONEGANA. Heures d'Exhibition: de 10 heures A. M. à 1 heure P. M.; de 2 à 6 et 7 à 10. L'exhibition sera continuée jusqu'à SAMEDI de cette semaine. PRIH TREINTE SOUS. 11 septembre.

EXHIBITION DE LA STATUE D'IVOIRE DU CHRIST,

Aux Chambres au-dessus de MM. CHALMERS & Co., No. 10, GRANDE RUE ST. JACQUES. LE JOUR ET LE SOIR.

CET intéressant ouvrage de l'art fut exécuté à Gènes, en Italie, par un moine du Couvent de St. Nicholas et est regardé par les connoisseurs comme beaucoup supérieur à aucun ouvrage de ce genre, dans les temps anciens et modernes. Il a été payé dix mille livres par son propriétaire, et a été six fois visité durant l'année. Il est par des milliers de personnes dans les villes de St. Onis, et a obtenu de ceux qui l'ont vu la louange et l'admiration la plus enthousiaste. Cartes d'Admission, 1s. 3d., Cartes de Saison: 2s. 6d. 8 septembre.

MAISON D'EDUCATION

Pour les Jeunes Dames. D'EDUCATION PARLÉE. Religieuses du Sacré-Coeur.

ST. JACQUES DE L'ACHIGAN, DISTRICT DE MONTREAL.

CET ETABLISSEMENT reçoit dans son plan d'éducation tout ce qui peut former les jeunes personnes aux vertus et aux connaissances convenables à leur sexe. La nourriture est saine et abondante. Rien n'est négligé de ce qui peut contribuer à entretenir, à améliorer la santé, et à donner l'habitude de l'ordre, de la propreté et de la bonne tenue. En maladie, on leur prodigue des soins assidus, et la vigilance est continuée en tous temps et en tous lieux. Un vaste terrain offre aux élèves une agréable promenade.

ENSEIGNEMENT.

Le cours d'instruction renferme l'étude de la religion, la lecture, l'écriture, la grammaire française et la grammaire anglaise, l'arithmétique, la Géographie moderne, l'histoire sainte, l'histoire du Canada, l'Economie domestique, la Couture, la Broderie, &c.

CONDITIONS.

Pension entiere... 512 10 Par an, plus... Demi-Pension... 260 00... Blanchissage... 6 00... Papier, Plumes, Lignes, &c... 1 10... Des Livres de Piano seront donnés aux élèves, à la parens le débiteront. Elles seront de 20 par an, payable par quartier et en avance comme les autres articles. Les ports de lettres, les frais de maladie sont à la charge des parens. On ne fait aucune remise sur parens quand ils reçoivent leurs enfants avant le fin du Trimestre, à moins que ce soit pour des raisons majeures.

TROUSSEAU.

Les jours ordinaires les élèves peuvent porter tel habillement décent qu'elles veulent: mais les Dimanches et les Mercredis, elles ont en leur robe de Méridion et tertiaire. L'été elles portent une Robe rose de Dillamont. Chacune doit avoir, outre les deux robes de chaque saison, une Robe blanche en Malmoie, douze Chemises, douze paires de Bas, douze Mouschoirs de poche, douze petits Cors en toile blanche, douze Serviettes de table, douze Essuis-mains, trois paires de Draps, deux paires de Couvertures de laine, six Jupes ou Robes de dentelle, six Ruches de nuit, un Voile blanc et un Voile noir en net uni, un Garde-Soleil, deux Ouillets, une grande et une petite, une Fourchette, un Couffin, un Tambour, une Boîte à peignes, une Boîte à ouvrage, un Baquet pour les bains de pieds, une Bole pour se laver, &c.

OBSERVATIONS.

Les jeunes personnes non Catholiques seront tenues de se conformer aux exercices religieux publics de la maison. Toutefois, on évite d'exercer aucune influence sur leurs croyances religieuses. Les parens recevront tous les six mois le bulletin de la santé, de la conduite et des progrès de leurs enfants. Les élèves ne peuvent recevoir de visites que le Mercredi. Ces visites sont restreintes à celles des pères et des mères, des oncles, des tantes, des frères et sœurs. On n'admettra les autres personnes qu'avec l'autorisation expresse des parens. Chaque année les élèves auront une vacance de quatre semaines; elles pourront passer ce temps où dans leurs familles ou dans l'institution. Aucune élève ne pourra être admise pour moins d'un trimestre. Toutes les lettres adressées aux élèves devront être adressées aux Franchises. Les parens qui ne résideraient pas dans le village sont priés d'indiquer une personne résidant, chargée de payer la pension et de recevoir l'élève dans le pays où son sort sera jugé nécessaire par quelque circonstance imprévue. 11 septembre 1846.

CANAL DE LA CHINE

AVIS est par le présent donné que l'EAU sera lâchée dans le Canal de la Chine, dans la soirée de JEUDI, le 17, et qu'il sera entièrement ouvert à la navigation le 20 du courant. THOS. A. BEGLY, Secrétaire. Bureau des Travaux Publics, Montréal, 10 sept. 1846.

ECLUSE ET DAM A ST. OURS.

DES SOUMISSIONS seront reçues au Bureau du Département des Travaux Publics jusqu'à LUNDI, le 14 courant à DIX heures A. M. pour l'Entreprise des Ecluses et Dams à St. Ours, sur la Rivière Richelieu, (d'après un plan modifié). Les plans et devis peuvent être vus à ce Bureau, où toute information ultérieure pourra être donnée. Par ordre, THOMAS A. BEGLY, Sec. Bureau des Travaux Mon-réal, 4 sept. 1846.

LIGNE DE DILIGENCES

ENTRE LE VILLAGE D'INDUSTRIE ET LAVALLÉE. Le sousigné prévient ses amis et le public en général qu'il a établi une ligne de diligences entre le Village d'Industrie et Lavallée. Les voyageurs trouveront toujours ses voitures à Lavallée à l'arrivée des Steamers. Il procurera aussi des EXTRA'S à ceux qui désiraient se rendre dans les paroisses environnantes. Les prix sont modérés. JOSEPH DESCHAMPS. Village d'Industrie, 4 Sept. 1846.

A VENDRE.

Et possession immédiate. Un superbe VERGER, de 75 pommiers, avec Jardin, Cottage bien fini, peint et tapissé, et un Grand. Le lot est d'environ quatre arpens en superficie, sur la Montagne dans un lieu bien aéré, à la Côte des Nègres, à quelques pas de la Barrière. S'adresser à J. H. JOBIN, N. P. No. 82, rue St. Paul. 11 sept.

BOULANGERIE A LOUER.

UNE MAISON d'un étage, avec une BOULANGERIE dans le rez-de-chaussée, coin de la rue St. Catherine et St. Dominique. Possibilité de louer le 1er octobre prochain. Prix modéré. S'adresser à M. REINHARDT, No. 112, 11 septembre.